



Disneyland Paris et le Département de Seine-et-Marne renouvellent leur accord de coopération

Le renouvellement de l'accord de coopération entre Disneyland Paris et le Département de Seine-et-Marne a été signé le 1^{er} juin dernier par Natacha Rafalski, Présidente de Disneyland Paris et Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne. Il vise à créer et à consolider une approche commune sur des sujets tels que l'attractivité du territoire, l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, l'environnement et le développement durable, le logement et les transports.

À la fois destination touristique incontournable, site économique et bassin d'emploi majeurs, Disneyland Paris joue un rôle important dans le développement du territoire du Val d'Europe. L'un des éléments clés de ce succès est notamment la coopération toujours plus étroite avec les collectivités locales, comme en témoigne cet accord entre Disneyland Paris et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Il illustre la poursuite d'une relation constructive au bénéfice du territoire, de ses habitants et de ses entreprises.

Régulièrement renouvelé depuis sa création en 2005, son fonctionnement repose sur des groupes de travail et sur la mise en place de plans d'action concrets.

Avec ses 18 000 Cast Members, Disneyland Paris s'engage depuis toujours à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle à travers des programmes spécifiques. Des actions de formation, de type « passerelle », sont proposées aux allocataires des minima sociaux et aux publics éloignés de l'emploi leur permettant, via une formation de 4 mois, d'acquérir des compétences pratiques et d'obtenir un travail. Ainsi depuis 2006, 1500 personnes ont pu bénéficier de ce programme. De même, afin d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet professionnel, des journées de découverte sont proposées et ont permis d'accueillir près de 1000 d'entre eux.

Par ailleurs une collaboration fructueuse est mise en place avec de nombreuses entreprises locales qui mettent leur savoir-faire au service du fonctionnement et du développement de la destination et du projet urbain.

L'environnement et le développement durable sont au cœur des priorités de cet accord : la gestion de l'eau, le traitement des déchets, l'aménagement durable, la préservation de la biodiversité et le développement des circuits courts font ainsi l'objet de groupes de travail dédiés, qui permettront d'enrichir l'expérience de Disneyland Paris en la matière. La destination est déjà dotée d'infrastructures uniques, comme sa centrale en ombrières photovoltaïques, la plus grande d'Europe, désormais totalement opérationnelle. Recouvrant l'ensemble du parking visiteurs de Disneyland Paris, ce projet représente un exemple marquant de son engagement en faveur de l'environnement en misant notamment sur les énergies renouvelables. Sa production permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'environ 890 tonnes de CO₂ par an au sein du territoire de Val d'Europe.

Depuis la signature de la Convention pour la création et l'exploitation d'Euro Disneyland en France, le 24 mars 1987, Disneyland Paris contribue à l'attractivité du territoire sur lequel elle est implantée avec 9.1 milliards d'euros investis en trente ans, une contribution à hauteur de 84.5 milliards d'euros à l'économie française depuis 1992 et 63.000 emplois directs, indirects et induits générés.

« Ce partenariat avec Disneyland Paris, précieux à bien des égards, est un véritable pilier de notre développement économique, social et touristique. La présence de Disneyland Paris sur notre territoire est une chance inestimable. Elle contribue non seulement à notre dynamisme économique, mais elle enrichit aussi notre tissu social et renforce notre attractivité touristique. Le Val d'Europe, en particulier, témoigne de cet impact positif. Depuis trente ans, cette région connaît un développement urbain et économique remarquable. En renouvelant cet accord, notre objectif est clair : poursuivre une relation

constructive et fructueuse au bénéfice de tout le territoire seine-et-marnais », précise Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.

Afin de célébrer cet accord de coopération entre Disneyland Paris et le Département de Seine-et-Marne, 100 jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance ont eu l'opportunité de passer une journée à Disneyland Paris, le samedi 1^{er} juin 2024. Les jeunes, âgés de 6 à 18 ans, provenant des foyers de Meaux, Rubelles et Provins, ont assisté au nouveau spectacle proposé par Disneyland Paris « Alice et la Reine de Cœur : Retour au Pays des Merveilles ». Cette visite, organisée à l'initiative du Président du Département de Seine-et-Marne, illustre la volonté de ces deux institutions de contribuer au bien-être et à l'épanouissement de ces jeunes. Un engagement fort pour la jeunesse qui ouvre la porte à de nombreuses autres initiatives visant à promouvoir l'inclusion sociale, à encourager la participation culturelle et sportive et à favoriser l'épanouissement personnel de ces jeunes Seine-et-Marnais.

LIEN POUR LES PHOTOS :

<https://fromsmash.com/100-jeunes-de-IASE-a-Disneyland-Paris-le-samedi-1er-juin-2024>

Crédit photos : Marie Digard Département 77

Contacts presse :

Département de Seine-et-Marne

Pauline Maingre pauline.maingre@departement77.fr 06.72.84.70.49

Anne-Laure Boinnard anne-laure.boinnard@departement77.fr 06.79.38.52.96